

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

## ÉDITO



©FFE/PSV

**Ce premier semestre 2025 est riche d'actualités pour la filière équestre, et ce dans les deux composantes qui font sa spécificité : le sport et l'agriculture.**

Côté agricole, les sujets sont nombreux et d'ampleur, que ce soit au niveau national avec le lancement des Assises du sanitaire animal, comme européen, où l'avenir de la PAC et plus largement de l'agriculture font l'objet de discussions nombreuses tant les défis sont grands. Aussi, les travaux sur la réforme de la législation relative au transport animal mobilisent l'ensemble de la Filière Cheval afin de rappeler les spécificités du transport des équidés pour les professionnels de ce secteur. Côté sport, la nouvelle olympiade commence sous les meilleurs auspices grâce à Julien Epailard et *Donatello d'Auge*, vainqueurs de la finale de la Coupe du Monde de saut d'obstacles à Bâle, 20 ans après le titre de Bruno Broucqsault et *Dilème de Cèphe*. Cette réussite française est également partagée par d'autres cavalières et cavaliers dans d'autres disciplines, comme Quentin Jabet en voltige lors de la Coupe du monde à Bâle.

Cela prouve que les efforts mis en œuvre pour les Jeux de Paris par l'ensemble des équipes fédérales ainsi que l'engagement des propriétaires, portent leurs fruits. La FFE entend poursuivre cet accompagnement en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles notamment. L'environnement du sport est également mis en lumière avec les élections à venir du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique Sportif Français. La Loi Héritage, toujours appelée de ses vœux par le monde sportif, sera peut-être l'occasion de poursuivre l'élan de ferveur connu pendant les Jeux.

L'engagement de la FFE et de ses équipes sur ces sujets est entier, puisqu'au travers de ces discussions se joue actuellement la pérennité de nos activités équestres.

La FFE poursuivra, sans relâche, la défense des intérêts des établissements équestres et des organisateurs d'activités, afin de promouvoir une équitation accessible à tous et inclusive, et qui répond aux besoins et objectifs des politiques publiques auxquels nos concitoyens aspirent.

Soyons à la hauteur de ces enjeux.

**Frédéric Bouix,**  
**Président de la FFE.**

## DOSSIERS LÉGISLATIFS EUROPÉENS. DÉBUT DES TRAVAUX AU PARLEMENT

### *Forte mobilisation de la filière équine sur la révision du règlement transport animal*

Comme évoqué dans la [précédente Lettre institutionnelle](#), la proposition de la Commission européenne visant à modifier les règles applicables au transport des animaux fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du secteur équestre puisque certains articles concernent directement le transport des équidés. Alors que les discussions en commissions TRAN (Transports et tourisme) et AGRI (Agriculture et

développement rural) sont en cours, la FFE, aux côtés de la Filière Cheval et de ses partenaires, s'est mobilisée pour mettre en lumière les particularités du transport des équidés et alerter les parlementaires européens des conséquences que pourrait engendrer la rédaction actuelle des nouvelles règles proposées. Ces incidences seraient d'ordre économique pour l'ensemble des professionnels de cette filière qui représente en Europe 500 000 emplois.



A cette fin, elle a rédigé un mémorandum rappelant l'importance et les spécificités de ce secteur, tout en suggérant des amendements. Elle s'est notamment rendue à Strasbourg, lors de la Plénière du Parlement européen le 11 février dernier, pour échanger avec des députés européens et leurs collaborateurs sur ce sujet, et leur présenter les spécificités de ce secteur dont les professionnels transportent déjà leurs chevaux dans de bonnes conditions, très spécifiques, à savoir pour des trajets aller-retour et dans des espaces individualisés. A Bruxelles le 26 mars dernier, les acteurs de la Filière Cheval, avec une représentante de la FFE, ont rencontré des interlocuteurs de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, du Parlement européen et de la Commission européenne. La FFE continuera de suivre avec attention les discussions au Parlement européen mais aussi au Conseil sur ce texte qui risque de rythmer les travaux de ces deux institutions pendant plusieurs mois, tant les enjeux sont importants et les positions divergentes.

*Révision de la directive voyage à forfait, des difficultés à faire reconnaître la spécificité des forfaits proposés par les établissements équestres*

Alors que le Conseil de l'Union européenne a adopté sa position au sujet de la révision de la directive relative aux voyages à forfait en

décembre dernier, la FFE et la FITE ont réitéré l'alerte adressée à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Economie au sujet des établissements équestres qui se retrouvent dans le champ d'application de cette directive initialement pensée pour protéger les consommateurs contre les annulations de séjours réservés dans des agences de voyage.

Elle a également sollicité le soutien des députés européens sur ce dossier, en vain, puisque la liste des amendements déposés sur le projet de rapport en commissions IMCO (Marché intérieur et protection des consommateurs) et TRAN (Transport et Tourisme) ne comporte aucune disposition visant à exclure du champ d'application de la directive les activités des poney-clubs et centres équestres qui proposent à leurs licenciés des stages ou des randonnées. Cela constitue une véritable déception pour la filière équestre engagée sur ce dossier depuis plusieurs années, mais la FFE poursuivra ses actions au niveau national notamment quant aux possibilités de proposer des solutions aux établissements équestres concernant la garantie financière.

*Pour de plus amples informations sur le contenu des propositions de la Commission européenne et l'impact de celles-ci sur le secteur équestre, retrouvez [ici](#) l'article paru dans la Lettre institutionnelle n°17 de Février 2024*

## CONGRÈS CHEVAL ET DIVERSITÉ 2025

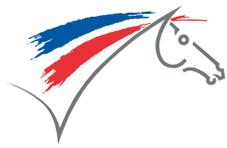
*Une troisième édition autour du thème "le Cheval au cœur des Hommes"*

Les 3 et 4 avril derniers s'est tenue au Parc équestre fédéral la troisième édition du Congrès Cheval & Diversité organisé par la FFE, autour du rôle que la médiation animale peut jouer dans les domaines de l'accompagnement et de la prévention. Au travers de différentes conférences et tables rondes, les 150 participants ont pu suivre et échanger avec les intervenants issus du monde équestre, médical, para-médical, scientifique, et militaire. La première matinée a ainsi été consacrée à l'intérêt du travail avec le cheval dans les problématiques liées au traumatisme et à la reconstruction, tout en évoquant les enjeux relatifs au développement de la pratique de la médiation avec les équidés. Sur ce thème, Sébastien Saint-Pasteur, député de Gironde, est intervenu afin de présenter sa future proposition de loi visant à encadrer les pratiques de médiation animale. Il a pu échanger avec les autres participants afin d'enrichir ses travaux sur ce sujet et saisir l'ensemble des enjeux et problématiques rencontrés par les acteurs de ce secteur qui



nécessite une reconnaissance juridique afin d'éviter dérives et mises en danger des personnes accueillies.

L'après-midi a ensuite permis d'aborder le sujet du rôle du cheval dans l'accompagnement des victimes comme des auteurs de violence, dès l'étape de la prévention de cette



dernière, jusqu'à la reconstruction. Ne pouvant être présente, Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations a tenu à saluer l'engagement de la FFE, mais également celui des personnes présentes sur cette thématique, en adressant une vidéo aux participants. Soulignant l'importance de la mobilisation de la justice et de la santé pour combattre les violences faites aux femmes, elle a réaffirmé que la médiation équine était un outil précieux dans la reconstruction des victimes.



©FFE/MS

Frédéric Bouix, président de la FFE, Carole Yvon-galloux, chargée de mission FFE Cheval & Diversité et Marie-Amélie le Fur, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français, et de l'Agence Nationale du Sport

Enfin, trois ateliers animés par les conférenciers étaient l'occasion de terminer la première journée du Congrès en groupes plus restreints et propices aux échanges, sur des thématiques plus personnelles telles que la croyance limitante, le développement de l'intelligence émotionnelle ou l'appropriation de l'équitation comme outil d'accompagnement en médiation.

Le lendemain, la question du trauma a été abordée, que ce soit sous le prisme de l'accompagnement d'enfants victimes de traumatismes ou de militaires blessés. La seconde partie de la matinée à quant à elle été consacrée à l'intérêt du travail avec le cheval en sport-santé. Marie-Amélie le Fur, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français mais également de l'Agence Nationale du Sport, a souligné l'implication de la FFE sur les enjeux de médiations et a rappelé les moyens pour que la diversité soit au service de l'accessibilité et de l'inclusion, avant d'ajouter un propos conclusif aux côtés de Frédéric Bouix, Président de la FFE.

Pour de plus amples informations sur ce Congrès, retrouvez sur [ce lien](#) le communiqué de presse officiel de l'événement.

## SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2025

*Une édition réaffirmant la place de l'équitation dans la filière agricole*

**R**endez-vous annuel de l'agriculture française, la FFE était présente, comme chaque année, au Salon International de l'Agriculture (SIA) qui s'est tenu du 22 février au 2 mars au Parc des Expositions à Paris. Ce salon est l'occasion pour la FFE de faire découvrir l'univers de l'équitation et ses bienfaits auprès des plus jeunes, grâce à la présence d'un poney-club éphémère, mais également auprès des pouvoirs publics et médias venus à la rencontre des équipes fédérales afin d'échanger sur les enjeux et défis de la filière équestre.

Fière d'appartenir au monde agricole, cette édition du Salon de l'Agriculture a été l'occasion de célébrer les 20 ans de la loi relative au développement des territoires ruraux<sup>1</sup>, ayant permis aux activités équestres d'être pleinement reconnues comme activités agricoles. Ce statut a permis aux entrepreneurs équestres de développer leur activité, faisant augmenter l'offre d'équitation en France de + 50,6% entre 2005 et 2025. A cet effet, Frédéric Bouix a pu échanger lors du Salon avec la presse quotidienne nationale et agricole, afin de réaffirmer le rôle essentiel de l'équitation au sein de la filière agricole.



Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Alain Tisseuil, président du Conseil d'administration de l'IFCE et Frédéric Bouix, président de la FFE

Cette édition du SIA s'est terminée par la visite du hall équin par la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, et sa venue sur le stand de la FFE au cours de laquelle Frédéric Bouix a pu lui rappeler la nécessaire structuration de la filière équine, jeune filière agricole, et de son financement.

<sup>1</sup> Loi n°2005-157 du 23 février 2005



Le Salon a permis de rappeler le rôle de l'équitation au service des politiques publiques, en réponse à des besoins sociétaux tels que l'éducation, la formation, l'insertion et la santé. A cette occasion, Elisabeth Borne, ancienne Première ministre et actuelle ministre de l'Éducation nationale, accompagnée de son suppléant à l'Assemblée nationale Freddy Sertin, a rencontré Frédéric Bouix pour un échange sur les projets pédagogiques mis en place par la FFE, tel que le dispositif "Poney École", permettant aux poney-clubs d'aller à la rencontre d'un public scolaire en proposant une séance de découverte aux élèves, et ceux qu'elle souhaiterait déployer, notamment aux côtés des enfants en décrochage scolaire.



Frédéric Bouix, président de la FFE et Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale.

La FFE a également su compter sur la traditionnelle visite de Michel Barnier, ancien Premier ministre, accompagné d'une délégation de parlementaires composée de Viviane Malet, sénatrice de La Réunion, Solanges Nadille, sénatrice de la Guadeloupe, Cédric Vial, sénateur de Savoie et Marc Le Fur, ancien Vice-Président de l'Assemblée nationale et conseiller régional de Bretagne, permettant de présenter les actions menées par la FFE en matière de médiation avec les équidés et ses bienfaits.

Le sujet de la médiation avec les équidés a également pu être abordé lors de la visite de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations Aurore Bergé, accompagnée de Jean-Luc Fugit, député du Rhône, et d'Anne-Sophie Ronceret, députée des Yvelines, concernant notamment les actions entreprises par des établissements équestres pour les femmes victimes de violences.

Tout au long de la semaine, de nombreux échanges avec des parlementaires et rencontres avec des membres des groupes d'études Cheval de l'Assemblée nationale et du Sénat ont eu lieu sur le stand fédéral. Au cours des discussions, divers sujets ont pu être abordés : la situation des établissements équestres après le retour à un taux de TVA réduit avec les anciens ministres de l'Agriculture Stéphane Travert (député de la Manche) et Marc

Fesneau (député de Loir-et-Cher et Président du groupe Les Démocrates à l'Assemblée), et Mathilde Desjonquères (suppléante de Marc Fesneau à l'Assemblée nationale) ; le rôle de l'équitation en tant que réponse à des besoins sociétaux de formation avec Alexandre Portier (ancien ministre délégué chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel et député du Rhône) ; la mise en place de vacances apprenantes et de projets pédagogiques avec Prisca Thévenot (ancienne ministre et députée des Hauts-de-Seine) et Virginie Lanlo (suppléante de Prisca Thévenot) ; la médiation avec les équidés et ses bienfaits avec Joséphine Missoffe (députée de Paris) ; la future Politique Agricole Commune (PAC) post- 2027 et la nécessaire éligibilité des dirigeants équestres à ces aides ; les Assises du sanitaire animal lancées par le Ministère de l'Agriculture et tous les enjeux de santé et de bien-être des équidés y afférents avec Arnaud Bazin (vétérinaire et sénateur du Val-d'Oise) ; les installations du Haras du Pin dans le département de l'Orne avec Jérôme Nury (député de l'Orne) ; les atouts des équidés dans les diverses politiques publiques avec Éric Touron (conseiller régional des Pays de la Loire chargé des filières équines) ; ou encore l'importance du statut agricole pour répondre aux besoins de la filière équestre et les difficultés rencontrées par les clubs, en particulier pour l'accès au foncier avec Éric Liégeon (député du Doubs).

Au cours des neuf jours de Salon, des rencontres avec les Présidents ou élus d'exécutifs, régionaux ou départementaux, ont été également organisées, l'occasion d'échanger sur la place des établissements équestres dans les territoires et la mise en œuvre des plans Cheval au sein des régions, ainsi que du Parc équestre fédéral, site moteur dans la région Centre-Val de Loire. Aussi, le projet de plateau vétérinaire, qui verra le jour en 2026 à Lamotte-Beuvron (41) au siège de la Fédération, a été abordé lors de la rencontre entre Frédéric Bouix et Xavier Pelletier, préfet de Loir-et-Cher, François Bonneau, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Temanuata Girard, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture et à l'Alimentation, et Harold Huwart, député d'Eure-et-Loire.

Enfin, la Filière Cheval, association regroupant les organismes représentant la filière équine française (FFE, France Galop, Le Trot, Société Hippique Française et Société Française des Equidés de Travail), était présente tout au long du Salon. Ainsi, à l'occasion du cocktail organisé par la Filière, la FFE a pu échanger avec différents parlementaires membres des groupes d'études Cheval à l'Assemblée nationale et au Sénat, notamment la nouvelle Présidente Géraldine Bannier, députée de la Mayenne, et le Président Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe. Des échanges avec d'autres membres du groupe d'études Cheval à l'Assemblée nationale, ont également eu lieu tout au long de la semaine.

*Le détail des rencontres ayant eu lieu lors du SIA et des sujets abordés est à retrouver dans [cet article](#).*

*Retrouvez le dossier de presse rédigé à l'occasion des 20 ans du statut agricole des activités équestres sur ce [lien](#).*



## SALON DU TOURISME

### *Le Tourisme équestre présent lors du salon Destinations Nature*

Le Salon Destinations Nature, dédié à la randonnée et aux activités de plein air, s'est tenu du 13 au 16 mars au Parc des expositions à Paris, au sein du salon du Tourisme. La FFE et le Comité National de Tourisme Equestre (CNTE) étaient présents lors de cet événement. Ces quatre jours ont été l'occasion de mettre en avant l'offre d'équitation de pleine nature proposée par les adhérents de la FFE et de faire découvrir et promouvoir les activités de tourisme équestre auprès du grand public, à la recherche d'activités d'itinérance douce. Cette 41<sup>ème</sup> édition du Salon a été inaugurée par la ministre déléguée chargée du Tourisme Nathalie Delattre, qui s'est rendue sur le stand de la FFE à la rencontre de Catherine Bonnichon - de



©FFE/DR

Cécilia Do, Responsable du service Tourisme de la FFE, Catherine Bonnichon-de-Rancourt, directrice des Affaires Européennes et Institutionnelles et Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme.

Rancourt, Directrice des Affaires européennes et Institutionnelles et de Cécilia Do, Responsable du Service Tourisme de la FFE. Ce moment fut l'occasion d'échanger sur les enjeux du tourisme équestre et ses atouts pour le secteur touristique en France.

## ASSISES DU SANITAIRE ANIMAL

### *Vers l'élaboration d'un contrat sanitaire pour la filière équine*

Lancées le 30 janvier dernier par la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Annie Genevard, les Assises du sanitaire animal s'inscrivent dans un contexte de forte hausse des maladies animales, avec la volonté de renforcer la résilience du système sanitaire français face à ces épizooties et risques émergents de plus en plus nombreux. Ces Assises ont pour objectif d'aboutir, d'ici à la fin de l'année 2025, à la signature de contrats sanitaires pour chaque filière, prévoyant à la fois de la surveillance dans les élevages et de la prévention (déploiement de la biosécurité, anticipation des

risques, programmation des campagnes de vaccination). Si, en général, les activités équestres sont relativement peu concernées par les grandes épizooties, l'épisode de rhinopneumonie équine de l'hiver dernier rappelle néanmoins l'importance de disposer d'un système de sécurité sanitaire structuré. A la demande de la Filière Cheval, la filière équine a été conviée aux travaux initialement réservés à d'autres espèces.

Ainsi, elle a participé au groupe de travail transversal, préalable au lancement des Assises, permettant de souligner les spécificités de la filière et d'intégrer ses enjeux dans la réflexion collective menée, et continue de prendre part de manière active à ces Assises pour établir son contrat de filière et déployer une stratégie sanitaire efficace pour la santé des équidés.

## RETROUVEZ-NOUS

*Retrouvez la FFE lors des prochains événements :*

- **GRAND TOURNOI**  
Parc équestre fédéral  
Lamotte Beuvron (41)  
29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025**  
Parc équestre fédéral - Lamotte Beuvron (41)  
Poneys : du 5 au 13 juillet 2025  
Clubs : du 19 au 27 juillet 2025
- **EQUIRANDO**  
Bagnoles de l'Orne  
Normandie (61)  
25 au 27 juillet 2025

### POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation  
Parc Equestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

#### Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 /  
lettre.institutionnelle@ffe.com

#### Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 74 / communication@ffe.com

